

La libéralisation du marché de l'électricité doit contribuer à la transition énergétique

La révision de la Loi sur l'approvisionnement en électricité vise à compléter l'ouverture du marché de l'électricité, qui ne concerne pour le moment que les gros consommateurs. Par ailleurs, elle prévoit de créer une réserve de stockage, pour assurer un approvisionnement suffisant de la Suisse à tout moment. Enfin, d'autres modifications sont prévues, dont l'instauration d'un marché de la flexibilité, qui permettrait par exemple à certains consommateurs d'être rémunérés pour adapter les créneaux horaires de leur consommation.

La transition énergétique : un cadre contraignant

Cette révision a pour contexte la mise en œuvre de la Stratégie énergétique 2050 et celle de l'accord de Paris, qui prévoient le remplacement progressif de la production nucléaire et de la consommation d'énergies fossiles par les énergies renouvelables. Une telle transition est délicate, dans la mesure où les énergies renouvelables sont encore en phase de développement et ont une production irrégulière.

La révision de la loi sur l'approvisionnement en électricité répond-elle à ce défi ? Il est évident que la création d'une réserve stratégique est adéquate dans un tel cadre. En effet, elle permet de financer le stockage d'une capacité de production énergétique qui peut être libérée en cas de besoin, par exemple à des moments où la capacité de production des énergies renouvelables est moins importante. Si le secteur hydroélectrique n'est pas cité explicitement, il aura un rôle à jouer en la matière, via la capacité de stockage de ses barrages, aux côtés d'autres technologies encore émergentes comme le power to gaz. C'est un point positif car la branche, qui a subi de fortes pressions ces derniers temps, obtiendra ainsi une nouvelle source de revenu. La création d'un marché de la flexibilité est aussi à saluer. Elle pourra contribuer à la stabilisation du réseau et à un meilleur équilibrage entre l'offre et la demande, dans un contexte de production intermittente.

Les risques de l'ouverture du marché ne sont pas considérés

Par contre, l'ouverture complète du marché de l'électricité implique des risques non négligeables. Elle pourrait contredire les efforts de la Suisse pour sortir du nucléaire et pour répondre aux exigences de l'accord de Paris sur le climat.

La révision de la loi, telle qu'elle est conçue, pourrait en effet favoriser l'importation d'électricité issue de centrales à charbon allemande ou d'installations nucléaires françaises. Ceci irait à l'encontre de la volonté de la Suisse de renforcer son autonomie énergétique, tout comme de sa politique climatique, puisque le charbon est l'un des pires émetteurs de CO₂. Et puis, à quoi bon sortir soi-même du nucléaire, si c'est pour importer de l'énergie atomique produite ailleurs ? La Suisse fait actuellement des efforts pour développer sa production locale d'énergies renouvelables et pour maintenir la rentabilité de ses installations hydroélectriques. Il n'est pas judicieux de les soumettre à la concurrence déloyale d'électricité sale produite à l'étranger, dont le prix très bas est influencé par des subventions et ne couvre en rien les coûts environnementaux. Inonder le marché avec de l'électricité à trop bon marché n'incite en outre pas à l'efficacité énergétique, alors que certains acteurs publics, par exemple à Genève, s'efforcent d'en faire une promotion active.

Des garde-fous à mettre en place

Pour qu'une ouverture complète du marché soit souhaitable, des mesures d'accompagnement doivent être instaurées :

- Une transparence totale sur la provenance et le mode de production du courant doit être offerte aux consommateurs, qui doivent pouvoir faire des choix éclairés sur le libre marché.
- Beaucoup de consommateurs sont prêts à payer un peu plus cher pour de l'énergie propre, ce d'autant plus que les prix de l'électricité sont actuellement très bas. Cependant, la vérité des coûts

doit être assurée, selon le principe de causalité. Cela pourrait passer par une taxe sur l'électricité issue des centrales nucléaires ou à charbon.

- La redevance hydraulique devrait être flexibilisée à l'avenir, afin de permettre au secteur hydroélectrique de mieux s'adapter à d'éventuelles fluctuations du marché.
- Le prix d'utilisation du réseau devrait en favoriser un usage plus efficient. La consommation propre, qui peut être assortie de systèmes de stockage locaux, est à privilégier, dans le cadre d'une structure de production de plus en plus décentralisée et diversifiée.

Des incitations pour promouvoir les énergies renouvelables locales

Les instruments de promotion des énergies renouvelables mis en place par la Stratégie énergétique 2050 arriveront à échéance en 2022. Comment notre production électrique décentralisée, propre et locale sera-t-elle promue par la suite ? La révision de la loi offre une piste en proposant que les consommateurs qui choisissent de rester dans l'approvisionnement de base régulé bénéficient d'électricité indigène essentiellement voire exclusivement issue de sources d'énergie renouvelables. Il est cependant à craindre qu'une telle mesure ne soit pas suffisante, a fortiori si la concurrence d'une électricité importée polluante et à bas prix est forte. D'autres mesures incitatives doivent donc être mises en place.

En conclusion, on peut comprendre la volonté du Conseil fédéral de donner un signal positif à l'Europe, pour faciliter la mise en place d'un accord sur l'électricité. Par ailleurs, il n'est pas question d'opposer un refus de principe à une ouverture du marché : tout dépend des conditions-cadres dans lesquelles celle-ci aura lieu. Néanmoins, la Suisse s'est engagée à sortir progressivement du nucléaire et des énergies fossiles. Ceci est impératif et prioritaire. La révision de la loi sur l'approvisionnement en électricité et la libéralisation du marché doivent dès lors constituer une contribution à cette transition énergétique. Elles devront être adaptées dans ce sens par le Conseil fédéral et, à défaut, par le parlement.

Adèle Thorens, conseillère nationale



Adèle Thorens est philosophe et politologue de formation. Elle est spécialisée en éthique et en gestion durable des ressources et a réalisé des enseignements et des recherches en la matière à l'UNIL et à l'IDHEAP. Après avoir créé le Bureau romand du Centre de formation WWF, voué à la formation d'adultes dans le domaine environnemental, elle a été élue au Conseil national en 2007.

Elle a siégé à la commission de l'économie, puis à la commission de l'environnement. Ses dossiers de prédilection sont l'économie verte, la transition énergétique, ainsi que la préservation du climat et de la biodiversité. Elle siège dans plusieurs conseils et comités, notamment au conseil de fondation de sanu durabilitas, think tank du développement durable, où elle est en charge des projets dans les domaines de l'économie circulaire et de la gestion durable des sols.